

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Administration d'accueil : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Corps : Technicien supérieur du développement durable spécialité navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (TSDD - NSMG) Grade ou classe : Technicien supérieur principal du développement durable NSMG (TSPDD)	Catégorie : B Indice sommital du corps : IM 582 Indice maximum de recrutement : IM 529
--	---

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral
De préférence machine ou pont.

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Les candidats à un emploi dans la spécialité navigation et sécurité doivent posséder une expérience maritime et satisfaire à des conditions d'aptitude physique particulières leur permettant notamment d'exercer leurs fonctions en tous lieux, de jour et de nuit. Une expérience ou des compétences « pont-machine » seront appréciées, ainsi que des bases en anglais.

Formation et Stages : Formation continue à Nantes par modules courts

- Date :
- Durée :
- Lieu :

Affectation :

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 ans
 - Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.
- Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.**

Dates de :

- **Mise à disposition : durée de 2 mois**
- **Détachement : durée de 1 an**

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

bac+2 ou valorisation des acquis de l'expérience

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS

Les techniciens supérieurs du développement durable affectés en ULAM (unités littorales des affaires maritimes) participent à l'exécution des missions de l'Etat à terre et en mer en matière de police, de sauvegarde des biens et des personnes et de réglementation des pêches et des cultures marines, de police de l'environnement. Ils ont vocation à encadrer les équipes de contrôle puis les unités (5 à 8 agents).

Les techniciens supérieurs du développement durable sont **assermentés**, doivent porter l'**uniforme** et les insignes de leur grade lorsqu'ils exercent certaines fonctions et peuvent ou doivent être **armés** suivant les spécialités. Ils sont amenés à naviguer sur les moyens nautiques légers (semi-rigides rapides et vedettes côtière de 15 m) des ULAM.

Ils peuvent être affectés en évolution de carrière sur les moyens hauturiers des affaires maritimes.

Extraits de fiches de postes proposés aux candidats à la mobilité : ces extraits sont ici proposés à titre d'exemples, afin que les candidats aient une vision de la diversité des missions proposées. Ils ne préjugent en aucun cas du contenu des postes proposés aux candidats pour 2016.

► Gestionnaire des cultures marines

- gérer les autorisations d'exploitation de cultures marines dans son ensemble ;
- assurer la tenue du cadastre conchylicole et alimenter, en tant que de besoin, le SIG du service ;
- établir le contrôle de l'occupation du DPM affecté aux cultures marines en procédant à un suivi régulier des parcs (contrôles sur estran à pied et à l'aide de moyens nautiques) ;
- gérer et effectuer le suivi sanitaire des zones de production : classement, fermeture/ouverture de zones ;
- assurer la gestion zoosanitaire de la filière (agrément, certificats) ;
- gérer les crises du domaine (pollution, mortalités, ...) ;
- référent concernant le dossier mortalités ostréicoles ;

► Chargé d'études - unité "coordination des missions de police"

- assurer le suivi de l'exécution des plans de contrôle et le reporting des activités sur les tableaux indicateurs
- contribuer à la rédaction et l'actualisation des plans de contrôle
- proposer des orientations et des stratégies de contrôle
- développer des outils de ciblage et d'appui aux moyens de contrôle et de police de l'environnement marin ou sur les objectifs de contrôle des pêches spécifiques aux aires marines protégées.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
TSCDD	1	442	389	<u>Indice sommital du corps :</u> <u>IM 582</u>
	2	459	402	
	3	482	417	
	4	508	437	
	5	541	460	
	6	567	480	
	7	599	504	
	8	631	529	
	9	657	548	
	10	684	569	
	11	701	582	
TSPDD	1	377	347	<u>Indice sommital du corps :</u> <u>IM 529</u>
	2	387	354	
	3	397	361	
	4	420	373	
	5	437	385	
	6	455	398	
	7	475	413	
	8	502	433	
	9	528	452	
	10	540	459	
	11	563	477	
	12	593	500	
	13	631	529	
TSDD	1	366	339	<u>Indice sommital du corps :</u> <u>IM 498</u>
	2	373	344	
	3	379	349	
	4	389	356	
	5	406	366	
	6	429	379	
	7	449	394	
	8	475	413	
	9	498	429	
	10	512	440	
	11	529	453	
	12	559	474	
	13	591	498	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>